

*Initiatives ministérielles*

oeuvre des changements constitutionnel. Par conséquent, il me semble tout à fait indiqué de procéder à un examen de ce processus, compte tenu du récent échec—

[Français]

**M. Rocheleau:** J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je regrette d'interrompre la ministre, mais l'honorable député de Hull—Aylmer invoque le Règlement.

**M. Rocheleau:** Nous avons été appelés pour maintenir le quorum en Chambre, monsieur le Président. Je m'aperçois que les ministériels ne sont même pas présents. Est-ce que c'est important ce comité-là, oui ou non? Est-ce que vous pourriez vérifier le quorum, s'il vous plaît?

*Et les députés ayant été comptés*

**Le président suppléant (M. DeBlois):** Je constate qu'il y a quorum. Vous avez toujours la parole, madame la ministre de la Justice.

[Traduction]

**Mme Campbell (Vancouver—Centre):** Monsieur le Président, je veux simplement conclure en disant que, compte tenu du rôle du Parlement en matière de modification constitutionnelle, en vertu des dispositions actuelles de la Constitution, il convient tout à fait que celui-ci prenne l'initiative d'essayer de trouver une formule qui réponde aux préoccupations des Canadiens. Il doit aussi élaborer des propositions faisant l'objet d'un consensus élargi parmi les autres intervenants. Ainsi, la modification de la Constitution au Canada et l'élaboration du processus constitutionnel seront-elles des mesures dont tous les Canadiens pourront être fiers, tout en ayant le sentiment d'y avoir participé.

Monsieur le Président, je prie tous les députés de la Chambre d'appuyer la motion à l'étude et de souscrire aussi à l'un des processus les plus importants auxquels puisse participer un député au cours de sa carrière politique. Il s'agit d'un exercice absolument essentiel à la survie du Canada en tant que pays uni et prospère.

• (1540)

**M. Lorne Nystrom (Yorkton—Melville):** Monsieur le Président, je voudrais poser une question à la ministre de la Justice. Le printemps dernier, j'étais parmi les députés qui ont passé un long moment à examiner l'Accord du lac Meech, dans le cadre des travaux du comité spécial qui avait été constitué par la Chambre. Notre caucus et ceux des autres partis ont également passé beaucoup de temps à examiner les recommandations formulées sous la direction hautement compétente du député de Sherbrooke. Malheureusement, dès le lendemain du dépôt du rapport, les recommandations du comité ont été mises de côté par les responsables du gouvernement.

Je voudrais donc demander ceci à la ministre de la Justice: quelles garanties peut-elle nous donner en ce moment que, lorsque le comité aura été formé et aura déposé son rapport, le gouvernement accordera la moindre attention à ses recommandations? Notre comité avait présenté à la Chambre un rapport unanime appuyé par les trois partis et contenant une synthèse de ce que les Canadiens voulaient trouver dans l'Accord du lac Meech. Pourtant, le gouvernement n'en a tenu aucun compte. Quelles assurances la ministre peut-elle nous donner que la même chose ne se reproduira pas si le nouveau comité dépose, l'été prochain, un rapport unanime reflétant l'opinion des Canadiens?

**Mme Campbell (Vancouver—Centre):** Monsieur le Président, je ne crois pas qu'il soit exact de dire que le gouvernement n'a tenu aucun compte des travaux du comité.

**M. Lapierre:** Ils ne valaient rien!

**Mme Campbell (Vancouver—Centre):** Je ne dirais sûrement pas qu'ils ne valaient rien. En fait, je crois que le comité a fait un travail extraordinaire et je tiens à féliciter tous ceux qui y ont participé.

Le problème à ce moment, c'est que nous étions au terme du processus de changement constitutionnel engagé selon les règles établies lors du rapatriement de la Constitution en 1982. C'était la fin du délai dans lequel devait se réaliser la volonté des premiers ministres qui avaient initialement signé l'Accord. Les circonstances n'étaient pas très favorables à un examen et à une évaluation de la question plus générale de la réforme constitutionnelle. Bien sûr, le comité n'avait pas été chargé d'examiner cette question. Il devait chercher à recommander, dans le contexte de l'Accord du lac Meech, des ententes ou des dispositions susceptibles de sauver l'Accord.